

Compte-rendu de la rencontre avec la DGESCO – 9 février 2018

Sauver les lettres est représenté par Fanny Capel, Agnès Joste et Estelle Manceau.

Nous sommes reçues par M. Turion, adjoint au directeur général, et Mme Grébert, chargée d'études à la MAF, Mission d'accompagnement et de formation. M. Cristofari, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, qui avait convié l'association, était retenu au Cabinet du ministre.

Préambule

Nous exprimons la crainte de n'être reçues qu'après que tout soit déjà décidé et que la consultation ne concerne que des cadrages marginaux, mais M. Turion nous assure que ce n'est pas le cas.

Fanny Capel expose l'analyse que le collectif fait du rapport Mathiot :

- Nous partageons les objectifs dans les grandes lignes et une partie des constats, en particulier la déconnexion entre le niveau des bacheliers et celui qui est requis dans l'enseignement supérieur.
- Mais nous n'adhérons pas à d'autres constats, ceux qui concernent en particulier le coût et la complexité de l'examen, qui ne fonctionne pas si mal. Pourquoi l'institution s'effraie-t-elle de sa propre réussite ? Le rapport reconnaît d'ailleurs que le coût est relativement modique, ce qui ressort également d'un rapport du sénat de 2008, qui évalue le bac à 55 euros par élève, 60 à 70 pour les séries technologiques. M. Turion affirme avoir des chiffres plus élevés ; mais nous convenons tous que le véritable enjeu est ailleurs.
- Nous refusons surtout les solutions évoquées dans le rapport :
 - La délégation de l'organisation du bac aux établissements par le contrôle continu ou le contrôle en cours de formation : la lourdeur en sera accrue et transformera l'année scolaire en course d'obstacles ; le rapport reconnaît d'ailleurs ces difficultés d'organisation ainsi que les problèmes d'anonymat et d'équité qui seraient posés. Alors pourquoi choisir entre plusieurs maux au lieu de garder la formule actuelle en l'améliorant ?
 - Que va devenir la valeur certificative du bac avec moins d'heures de cours et moins de matières ? Le problème du niveau des lycéens est évacué, alors qu'il est bien la cause d'échec principale dans le supérieur. Les heures de « coaching » prévues sont-elles censées y remédier ? Nous rappelons le problème essentiel que constitue la baisse du nombre d'heures de français, qui fait que les élèves ont perdu deux ans de scolarité dans cette matière.
 - S'il est vrai que les filières actuelles comportent des défauts, elles présentent aussi une garantie sur le contenu de la formation et offrent un repère clair, ce qui ne serait pas le cas dans un lycée modulaire, « à la carte ». Il est évident que tous les lycéens n'auront pas la même offre de disciplines : verra-t-on se constituer des « déserts éducatifs » comme nous avons des « déserts médicaux » ? Le numérique et Internet ne sauraient compenser ces inégalités : en effet, un récent article du Monde souligne que les espoirs placés dans les MOOC se sont révélés illusoire. Les concepteurs du lycée modulaire inventent des lycéens hors sol, des « Emile » : les lycéens réels ont beaucoup de mal à se projeter dans la vie d'adulte et auront bien du mal à évaluer « l'utilité » (notion contestable) d'une discipline pour leur vie au travail. Le rapport du SNES sur le lycée modulaire anglais souligne son caractère discriminant, puisque les élèves se retrouvent enfermés dans leur classe sociale, leur genre...etc.
 - L'idée que les professeurs n'entraîneraient pas leurs élèves à l'oral relève d'une méconnaissance totale du terrain, voire d'un certain mépris ; cette idée est totalement fautive, puisque les façons de faire cours ont changé et que nous préparons à des épreuves orales.
 - L'obsession du projet d'orientation détourne l'objectif du lycée et en fait une voie de pré-recrutement pour le supérieur. Une formation solide serait une bien meilleure garantie de réussite qu'une réflexion trop précoce et stérile sur l'orientation.

- Les réels tenants et aboutissants du projet de réforme sont selon nous :
 - La volonté de baisser les coûts et le nombre de postes d'enseignants
 - La volonté de renforcer l'autonomie des établissements
 - Le renoncement de l'Etat à son cœur de mission
 - La hiérarchisation des bacheliers, après celle des bacs

- Pourquoi une réforme d'une telle ampleur alors que l'école a besoin de stabilité ? Il faudrait plutôt aménager le système actuel : le rapport du CNESTO montre d'ailleurs la qualité du bac à la française ; pourquoi donc le déconstruire à l'heure où notre modèle inspire d'autres pays européens ? Le véritable objectif doit être de transformer une réussite quantitative (80% de réussite au baccalauréat) en réussite qualitative.

- Nous constatons par ailleurs que les bacs professionnels ne sont pas associés à la réforme.

Agnès Joste ajoute que d'un point de vue humain, il lui semble impossible d'expliquer cette réforme à des élèves et surtout de la justifier auprès d'eux : comment leur faire comprendre qu'ils changeront d'enseignements au second semestre ?

L'échange

M. Turion rappelle que la mission Mathiot concerne d'abord le bac et pas le lycée ; il est donc normal que le rapport ne comporte pas de détail sur les horaires. De plus, la mission a consulté de très nombreuses organisations ; enfin, le rapport n'engage pas le ministre : c'est le programme présidentiel qui l'engage.

Nous répondons que le « lycée des possibles » semble être au centre du rapport, et que le ministre avait annoncé préalablement l'introduction du contrôle continu.

M. Turion remarque que nous nous basons beaucoup sur le rapport, alors que par exemple, la question de la semestrialisation et la possibilité de changer de matière en fin de semestre sont encore très débattues. En effet, il ne semble pas que la semestrialisation soit un facteur de réussite. Plusieurs scénarios sont à l'étude.

M. Turion souhaite nous soumettre des questions précises sur l'organisation du bac, mais constate que nous rejetons en bloc la solution proposée du contrôle continu. Il précise que la modalité du contrôle en cours de formation ne sera pas retenue ; les langues vivantes actuellement sont évaluées selon la modalité « ECA », évaluation en cours d'année. Le contrôle continu est un principe acté : il nous pose la question de savoir quelle part de celui-ci nous acceptons dans le calcul des points pour le bac.

Nous répondons clairement que nous rejetons toute part de contrôle continu dans le calcul des points au bac. Fanny Capel demande quel est le but de cette introduction du contrôle continu, ce à quoi M. Turion répond qu'il s'agit de simplifier le bac tout en renforçant sa valeur certificative.

M. Turion nous demande ce que nous penserions d'épreuves de « matières de spécialité » placées entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps. Nous refusons cette éventualité. Fanny Capel montre le lien pervers avec Parcoursup : à partir de l'idée que les élèves doivent être préparés à l'enseignement supérieur, on transforme les attendus en examen d'entrée ; ce précalibrage des élèves est nécessairement anxiogène. Des épreuves terminales, en fin d'année, sont bien plus favorables à de bons rapports avec les élèves. M. Turion assure que pour les examens ponctuels en cours d'année, l'anonymat sera assuré et les copies seront corrigées par des professeurs autres que ceux de l'élève. Fanny Capel, copies à l'appui, insiste sur la nécessaire maturation des élèves au cours de l'année. De plus, des épreuves trop précoces ne peuvent que conduire à faire des quatre derniers mois de l'année une période de désordre : les enseignants vont passer quatre mois à évaluer. M. Turion insiste en soulignant que le principe de rémunération de la correction des copies ne sera pas modifié, il s'agit simplement de placer des épreuves en avril. Nous refusons à nouveau cette éventualité.

M. Turion nous demande alors comment articuler le lien avec Parcoursup. Nous répondons que le problème n'est pas là. Nous refusons que pour régler des problèmes d'affectation somme toute réduits (les problèmes imputés à APB

n'ont concerné que 0,5% des bacheliers), le ministère propose de désorganiser et détruire les trois années de lycée en amont. Pour Fanny Capel, la réponse n'est pas dans des épreuves placées en avril, mais dans des épreuves clairement définies, et dans des programmes aux contenus ambitieux, capables de donner toutes leurs chances aux lycéens dans leurs études supérieures. Elle demande ce qu'il en est de la filière L : autrefois, il existait une filière lettres/maths. Qu'en sera-t-il dans la réforme ?

M. Turion nous demande si nous pensons que les notes des « majeures » doivent être communiquées aux élèves avant la fin de l'année ou tenues secrètes. Comme nous refusons cette organisation, nous refusons de répondre sur ce point.

Nous rappelons que nous avons fait parvenir à la mission Mathiot notre réflexion sur le bac, en précisant qu'elle est totalement incompatible avec la réforme envisagée, en particulier la semestrialisation, car elle nécessite du temps, indispensable pour des apprentissages approfondis. Estelle Manceau ajoute que les élèves n'ont pas de « goût » inné pour une discipline : le goût s'éduque et se construit sur la durée.

Nous exprimons notre désaccord avec l'idée d'un grand oral interdisciplinaire, sur le modèle des TPE. En effet, ce n'est pas parce que l'on offre une mallette du petit chimiste à un enfant qu'il deviendra chimiste, or c'est ce que propose la réforme. Fanny Capel souligne que la préparation de l'oral sera chronophage ; de plus, si le croisement des disciplines présente un réel intérêt, l'expérience des TPE prouve que les élèves n'ont pas la formation nécessaire pour fournir un travail de qualité. A cela s'ajoutent d'autres questions : la lourdeur d'organisation, l'intervention d'un jury extérieur... Ce grand oral risque de constituer une prime à l'origine sociale très discriminante, qui se conjuguera à une prime à l'aisance, à la rhétorique, au détriment du fond. Et quel sujet sera intellectuellement viable pour cette épreuve ? L'exemple donné dans le rapport (l'enjeu du codage militaire pendant la Seconde Guerre mondiale) nous laisse sceptiques : tout cela risque bien de n'être que du brassage d'air et de se terminer dans le bachotage que l'on cherche tant à éviter.

Il serait selon nous beaucoup plus productif d'harmoniser les programmes. Agnès Joste ajoute que l'enseignement dans un cadre disciplinaire permet d'enseigner la rigueur. La préparation à l'oral est de fait beaucoup plus productive sur le plan pédagogique quand elle se fait dans un cadre disciplinaire (Estelle Manceau rappelle l'exemple des colles en prépa). M. Turion répond qu'il n'est « pas exclu que les disciplines aient une place dans le grand oral. »

M. Turion nous interroge sur la question du « supplément au diplôme », supplément qui intégrerait l'assiduité dans l'évaluation. Nous nous montrons très critiques : a-t-on besoin de « carottes » pour motiver les élèves ? Nous rappelons combien a été mal reçue la proposition de M. Blanquer quand il était recteur de l'académie de Créteil de rémunérer les élèves pour leur assiduité. Surtout, Fanny Capel rappelle que le diplôme a pour rôle d'évaluer des connaissances et non des comportements. Agnès Joste souligne à quel point la « note de vie scolaire » instaurée en 2006 au collège a soulevé la désapprobation ; elle a été abandonnée. Enfin, le diplôme doit être suffisamment solide en lui-même pour certifier les acquis, sans qu'on ait à lui adjoindre un « supplément » : c'est également ce que nous répondons à la question de la certification complémentaire en langue étrangère. Agnès Joste ajoute que le « colloquio » italien, incluant ce « supplément au diplôme », est jugé très discriminant socialement, et que l'Italie songe à le réformer pour en atténuer le poids.

M. Turion évoque maintenant la question des enseignements au lycée. La voie technologique et les différentes séries offertes par cette voie seraient maintenues. Pour la voie générale, les enseignements de la culture commune seraient le français, la philosophie, l'EMC, les LV1 et 2, l'histoire-géographie, l'EPS. La question est posée de l'adjonction des mathématiques à cette culture commune, ainsi que la question de la culture informatique. Fanny Capel juge que la culture informatique est une bonne idée, à condition qu'elle ne se borne pas à former des consommateurs-utilisateurs de logiciels. Il pourrait être intéressant d'apprendre à bâtir un site par exemple.

M. Turion demande ce que nous pensons de l'EMC : Fanny Capel préférerait que l'on enseigne plutôt des éléments de droit, entre autres. En effet, seul un enseignement disciplinaire porteur de connaissances peut permettre aux élèves de construire leurs propres valeurs et d'adhérer aux valeurs de la République. Le martèlement d'une morale républicaine notamment dans le cadre d'interventions associatives ne fonctionne pas.

M. Turion nous demande ce que nous pensons d'éventuels binômes de disciplines : nous répondons qu'il est préférable d'améliorer les filières actuelles. Agnès Joste a ainsi compté 14 spécialités pour le bac L, ce qui a beaucoup nui à sa solidité et à son attractivité, les filières ES et S n'en comportant que 2 ou 3, limitées à un renforcement des matières de tronc commun.

M. Turion nous demande si nous accepterions que les élèves changent de filière entre la première et la terminale : nous n'y sommes pas hostiles, de même que nous sommes favorables à la création de passerelles entre la voie technologique et la voie générale. Nous partageons le constat d'une hiérarchie de fait des filières, hiérarchie à laquelle nous aimerions remédier, pour éviter par exemple que la voie technologique soit celle des élèves qui n'ont pas le niveau pour aller en voie générale. Nous rappelons que les passerelles possibles (comme l'ancienne « Première d'adaptation », de la voie professionnelle à la voie technologique) ont été méthodiquement détruites en trente ans.

M. Turion nous demande ce que nous pensons des 2 ou 3 h par semaine consacrées à la réflexion sur le projet d'orientation. Nous demandons quels moyens seront alloués à l'orientation : les co-psy ont été supprimés, et ce travail va retomber sur les enseignants dont ce n'est pas le métier. De plus, ce dispositif reprend l'accompagnement personnalisé, or l'accompagnement personnalisé à 30 élèves s'avère être une duperie. En tant qu'enseignants, nous pouvons aider les élèves à se connaître eux-mêmes, mais précisément, nous le faisons dans le cadre de notre enseignement. Donc pour nous ces heures doivent être placées en dehors des heures de cours (M. Turion répond d'ailleurs que le sujet n'est pas fixé). Nous déplorons que les réformes successives aient introduit des dispositifs (TPE, AP) qui ont pris des heures sur les disciplines pour un résultat peu probant.

M. Turion demande ce que nous pensons de l'introduction d'un test de positionnement à l'entrée en seconde ; il précise que le test serait centré sur la question de la maîtrise de la langue. Agnès Joste répond qu'à l'entrée en seconde, les élèves sortent tout juste du brevet où ils sont censés avoir été « positionnés » et que de plus, ils ont besoin de calme pour leur début de seconde. Pourquoi perturber ce début d'année par un test ? De plus, les professeurs réalisent leurs propres évaluations disciplinaires en début de seconde, et en obtiennent très rapidement des résultats fins qui permettent de « lancer » l'année dans leur matière, au plus près des besoins des élèves.

Pour conclure, nous avons rappelé que la réforme était indéfendable auprès des élèves car illisible et peu sécurisante, et qu'elle vidait de sens l'enseignement reçu... Contrairement aux réformes proposées, Sauver les lettres a toujours eu de l'ambition pour tous les élèves.